

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
-------------------	--	--

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15

| 15

| 12

Séance ordinaire du Mardi 18 février 2014

Date de la convocation : 13/02/2014

Affichage du 20/02/2014
Au 20/03/2014

L'an deux mil quatorze et le mardi dix-huit février à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Yannick EON, Jean-Marc NOBLET, Fabrice TISSERAND, José EXTREMERA, Gérard LEVY, Pascale RIEDINGER, Christine HEITZMANN, Pascal DIEMER.

Absents excusés : Philippe KULLMANN, Alain KRUMENACKER, Jean-Luc BURCKEL.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Compte administratif et compte de gestion 2013 : Budget M14
02	Affectation du résultat de fonctionnement M14
03	Compte administratif et compte de gestion 2013 : Budget M49
04	Demande de subvention D.E.T.R.
05	Longueur de la voirie communale
06	Travaux à l'église
07	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la délibération

N° 01 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2013 : BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Madame Jocelyne KAHL, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2013 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 306 469,25 € en dépenses de fonctionnement et à 427 290,22 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 120 820,97 €.
- 249 277,34 € en dépenses d'investissement et à 212 956,83 € pour les recettes d'investissement, soit un déficit de 36 320,51 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

Objet de la
délibération**N° 02 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un **déficit de : - 159 680,92 €**.Les restes à réaliser étant de **1 220,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **160 900,92 €** correspondant au besoin de financement réel.Constatant que le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de **120 820,97 €**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	- 123 360,41 €	- 36 320,51 €	- 159 680,92 €
Fonctionnement (après affectation)	+ 0 €	+ 120 820,97 €	+ 120 820,97 €
TOTAL	- 123 360,41 €	+84 500,46 €	- 38 859,95 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) 120 820,97 €
(correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau créditeur 0,00 €
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (déficit) :Compte 001 en dépenses d'investissement : - 159 680,92 €

/

Objet de la
délibération**N° 03 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE
GESTION DE L'ANNEE 2013 : BUDGET EAU**

Sous la présidence de Madame Jocelyne KAHL, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2013 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 43 583,07 € en dépenses d'exploitation et à 47 207,52 € pour les recettes d'exploitation, soit un excédent de 3 624,45 €.
- 1 931,51 € en dépenses d'investissement et à 7 536,47 € pour les recettes d'investissement, soit un excédent de 5 604,96 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

Objet de la
délibération**N° 04 - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR
L'AGRANDISSEMENT DU PREAU A L'ECOLE PRIMAIRE**

Après la mise en place d'une rampe pour permettre un accès aux handicapés, la capacité du préau actuel n'est plus suffisante pour accueillir les élèves des trois classes. De ce fait, le Conseil Municipal a décidé l'agrandissement du préau de l'école primaire sise n° 43 Grand'rue.

Pour ce motif, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet, dont les devis de l'entreprise André RAUCH de Brouviller, s'élèvent à

- + 12 591,33 € H.T. soit 15 109,60 € TTC pour la dalle du préau
 - + 25 371,70 € H.T. soit 30 446,04 € TTC pour la structure du préau
- Soit un total H. T. de : 37 963,03 €
Soit un total T.T.C. de : 45 555,64 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2014, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	37 963,03 €
COUT TOTAL T.T.C	45 555,64 €
Subvention D.E.T.R. si obtention : 35 %	13 287,06 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	7 052,92 €
Soit à la charge de la commune si subvention notifiée	25 215,66 €
Inscription au budget 2014	45 555,64 €

- **SOLLICITE** la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération

**N° 05 - REACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE -
Tableau en annexe :**

Au vu de l'article L141-3 modifié par la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005 du Code de la voirie routière,

Le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies.

Une mise à jour a été établie le 17/02/2014 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie communale actuel représente un total de 5 345,00 m.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De classer les voies nouvelles, à savoir :
 - Rue du stade (de la décharge jusqu'au terrain de football)
 - Impasse des charmes
 - Rue des champs
 - Rue de la vieille cité à l'annexe Hofmuhl
- De prendre en compte la nouvelle longueur de la voirie communale des rues existantes
- D'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 6 450,00 mètres
- D'autoriser le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

/

Objet de la
délibération**N° 06 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NETTOYAGE DE L'ÉGLISE :**

Le Conseil de Fabrique n'ayant pas les moyens financiers pour payer les frais de nettoyage de l'église paroissiale, suite à des travaux effectués par des bénévoles, le Conseil Municipal, a après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention :

- décide de prendre en charge les frais de nettoyage de l'église, dans la limite de 1 500,00 € T.T.C.
- donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de payer la facture en résultant.

/

Divers et communications :

1. **Elections municipales** : En vue des prochaines élections municipales, les dimanches 23 et 30 mars 2014, les élus mettent au point le bureau de vote du 1^{er} tour, avec intégration des personnes de la nouvelle équipe.
2. **Téléphone** : Le Maire a fait résilier les contrats de téléphone et d'internet auprès d'Orange et a souscrit un nouvel engagement auprès du groupe «NETCOM». Cette opération devrait faire économiser à la commune environ 80,00 € par mois.
3. **Salle paroissiale** : Le Maire rappelle qu'il n'existe pas de convention pour souscrire des locations avec les particuliers. Par ailleurs, elle n'est pas équipée d'une cuisine. Cependant la salle est mise à disposition aux personnes qui le demandent.
4. **Personnel communal** : Intervention de Jocelyne, concernant un arrêt de maladie d'un agent effectuant le nettoyage des salles de classe. Si à l'avenir, cela se reproduit trop souvent, et sur une durée plus ou moins longue, il faudra, soit fait appel à un remplacement, soit procéder au ménage des écoles un soir sur deux. A étudier

La séance a été levée à 22 heures 00.

EMARGEMENTS

KAISER Jean-Jacques, Maire :	KAHL Jocelyne, 1 ^{ère} Adjointe :	BOUCHÉ Christine, 2 ^{ème} Adjointe :
KALCH Bernard, 3 ^{ème} Adjoint :	KULLMANN Philippe, 4 ^{ème} Adjoint : Absent excusé	BURCKEL Jean-Luc, Conseiller : Absent excusé
EON Yannick, Conseiller :	LEVY Gérard, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :
TISSERAND Fabrice, Conseiller :	EXTREMERA José : Conseiller	DIEMER Pascal, Conseiller :
KRUMENACKER Alain, Conseiller : Absent excusé	HEITZMANN Christine, Conseillère :	NOBLET Jean-Marc, Conseiller :